

Recueil des actes administratifs

■ n° 466

26 janvier 2024

Pages 11461 à 11470

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Délibérations

Délibération n° 2023-11-27-3-1 du 27 novembre 2023 relative à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 10 juillet 2023.....11463

Délibération n° 2023-11-27-3-2 du 27 novembre 2023 relative à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 octobre 2023.....11463

Arrêtés

Arrêté n° 2023-534 du 11 décembre 2023 portant nomination du jury des licences des domaines Droit, Economie Gestion mention droit et Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées – Anglais-espagnol-portugais – Anglais-chinois – Anglais coréen, parcours double licence Droit-LEA.....11464

Arrêté n° 2024-020 du 19 janvier 2024 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....11464

Arrêté n° 2024-024 du 16 janvier 2024 relatif à la désignation des responsables de bâtiments de La Rochelle Université.....11465

Arrêté n° 2024-027 du 26 janvier 2024 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....11467

Délibérations

Délibération n° 2023-11-27-3-1 du 27 novembre 2023 relative à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 10 juillet 2023

Séance du 27 novembre 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu le règlement intérieur des conseils de La Rochelle Université, notamment son article 12,
Vu le projet de procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 juillet 2023 joint à la convocation à la séance du 27 novembre 2023,
Considérant les demandes de modification formulées en séance par les administrateurs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 juillet 2023 tel que modifié en séance. Ce document est consultable auprès de la direction des affaires juridiques et statutaires de La Rochelle Université (dajs@univ-lr.fr).

Fait à La Rochelle, le 27 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2023-11-27-3-2 du 27 novembre 2023 relative à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 octobre 2023

Séance du 27 novembre 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu le règlement intérieur des conseils de La Rochelle Université, notamment son article 12,
Vu le projet de procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20 octobre 2023 joint à la convocation à la séance du 27 novembre 2023,
Considérant les demandes de modification formulées en séance par les administrateurs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 19 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20 octobre 2023 tel que modifié en séance. Ce document est consultable auprès de la direction des affaires juridiques et statutaires de La Rochelle Université (dajs@univ-lr.fr).

Fait à La Rochelle, le 27 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêtés

Arrêté n° 2023-534 du 11 décembre 2023 portant nomination du jury des licences des domaines Droit, Economie Gestion mention droit et Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées – Anglais-espagnol-portugais – Anglais-chinois – Anglais coréen, parcours double licence Droit-LEA

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des licences des domaines Droit, Economie Gestion mention droit et Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées – Anglais-espagnol-portugais – Anglais-chinois – Anglais coréen, parcours double licence Droit-LEA, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Agnès MICHELOT, maîtresse de conférences, présidente
- > Pierre-Henry de BRUYN, maître de conférences
- > Bleuenn GUILLOUX, chaire de professeuse junior
- > Sora HONG, maîtresse de conférences
- > Genoveva PIQUERAS-NAVARRO, enseignante contractuelle
- > David WATERMAN, professeur des universités

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 11 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-020 du 19 janvier 2024 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE**Article 1**

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	Qualité délégataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
CAROZZA	JEAN-MICHEL	ENSEIGNANT CHERCHEUR	GÉOGRAPHIE	CRB10	SMART CAMPUS	JARDIN OCEAN CAROZZA

Article 2

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont supprimées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	Qualité délégataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
SUIRE	CYRILLE	ENSEIGNANT CHERCHER	IUT INFORMATIQUE	CRB10	PARTENARIAT CAN	CAN LP IUT

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 19 janvier 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-024 du 16 janvier 2024 relatif à la désignation des responsables de bâtiments de La Rochelle Université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation,
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 143-1 à R. 143-47,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection des risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur,
Vu l'instruction générale de La Rochelle Université sur l'hygiène, la sécurité, la santé au travail et la protection de l'environnement du 2 mai 2022,
Vu l'arrêté n° 2023-286 du 6 juin 2023 relatif à la désignation des responsables de bâtiments de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2023-338 du 24 août 2023 portant abrogation de nomination et délégation de signature (Linda Arcelin),

ARRÊTE**Article 1**

Pendant l'exploitation des bâtiments de La Rochelle Université, sont désignés ci-dessous, responsables desdits bâtiments pour l'application des dispositions destinées à garantir la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public ou relevant du Code du travail.

Bâtiments	Fonction du Responsable bâtiment(s)	Responsable bâtiment(s)
Site LLASH	Directeur Pôle Licences Collegium	DE VIRON Olivier
Site ST: MSI - D'ORBIGNY - FOURIER - PASCAL - CURIE - CCA	Directeur Institut LUDI	INARD Christian
ILE	Directrice du LIENSs	BALLU Valérie
LaSIE - Plateformes Extérieures	Directeur du LaSIE	FEAUGAS Xavier
Bâteaux ESTRAN et TIDALOU	Directrice du LIENSs	BALLU Valérie
LIENSs - Plateformes Extérieures	Directrice du LIENSs	BALLU Valérie
Site DSPM: IAE - SCHOELCHER - TOCQUEVILLE	Directrice du département Faculté de Droit et Science Politique	ARCELIN Linda
Site IUT: Administration & TC - Génie Biologique & halle techno - Génie Civil - Réseaux & Telecom - Informatique	Directrice IUT	CHERY Béatrice
Pôle Communication Multimédia et Réseaux	Directeur DSI	BRET Frédéric
Halle 1 - Halle 2 Terrains grands jeux et vestiaires	Directeur du SUAPSE	SAMPEDRO Julien
Bibliothèque Universitaire	Directeur par intérim BU	WEBER Raoul
MDE	Directrice de la MDE	GROS DE BELER Solenne
MRIP	Directeur de la DIDEV	GUILLEMET Kevin
TECHNOFORUM	Directeur Général des Services	JOLLY Yannick
Site Créatio imagétic TIC1	Directeur Campus Innov	GOUIN Michael

Article 2

Les responsables de bâtiments veillent à ce que les locaux, installations techniques et équipements soient maintenus et exploités en conformité avec les dispositions prévues par le règlement de sécurité ou le code du travail contre les risques d'incendie et de panique applicables aux bâtiments. A cet effet, ils doivent notamment :

- > Prendre toutes les mesures de prévention et de sauvegarde,
- > S'assurer que les vérifications techniques réglementaires sont réalisées,
- > S'assurer que les travaux prescrits par les organismes agréés ou par les techniciens compétents ainsi que toutes les prescriptions mentionnées par la commission de sécurité soient réalisées,
- > S'assurer que la surveillance incendie du bâtiment est organisée,
- > Désigner les personnels en charge de la sécurité incendie au sein du bâtiment,
- > Prendre toutes les dispositions pour faire assurer la formation des personnels à la sécurité incendie et organiser les exercices d'évacuation et les dispositions pour les premiers secours,
- > Participer à la tenue du registre de sécurité incendie (tenu à la Direction du patrimoine, hors IUT),

- > Être présent ou être représenté lors des visites des locaux par la commission de sécurité compétente,
- > Faire saisir la commission de sécurité compétente pour tout projet de transformation de locaux, par l'intermédiaire de la Direction du patrimoine (hors IUT) ou de la direction de l'IUT, en lien avec la direction HSE,
- > Faire consulter la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) sur tous les projets d'aménagements importants modifiant les conditions de santé, de sécurité ou les conditions de travail,
- > Prendre toutes les mesures pour s'assurer de l'application des procédures d'accueil d'entreprises ou organismes extérieurs (plan de prévention, autorisation lors de manifestations exceptionnelles, livraison de matériel, ...). Il reçoit une délégation de signature à l'effet de signer les plans de prévention et les permis feu relatifs aux opérations de travaux et de maintenance.

Article 3

L'arrêté n° 2023-286 du 6 juin 2023 et arrêtés précédents portant désignation des responsables de bâtiments de La Rochelle Université sont abrogés par le présent arrêté.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 16 janvier 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-027 du 26 janvier 2024 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	Qualité délégataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
CADHILAC-GALLERENT	NATHALIE	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	IUT	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 IUT GB LABSTATION
CADHILAC-GALLERENT	NATHALIE	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	IUT	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 IUT GCCD SALLE BIM
CADHILAC-GALLERENT	NATHALIE	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	IUT	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 IUT GCCD TOPOGRAPHIE
CHERY	BEATRICE	DIRECTRICE	IUT	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 IUT GB LABSTATION
CHERY	BEATRICE	DIRECTRICE	IUT	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 IUT GCCD SALLE BIM
CHERY	BEATRICE	DIRECTRICE	IUT	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 IUT GCCD TOPOGRAPHIE
DESAYVRE	SANDRINE	SERVICE FINANCIER ET LOGISTIQUE	IUT	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 IUT GB LABSTATION
DESAYVRE	SANDRINE	SERVICE FINANCIER ET LOGISTIQUE	IUT	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 IUT GCCD SALLE BIM
DESAYVRE	SANDRINE	SERVICE FINANCIER ET LOGISTIQUE	IUT	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 IUT GCCD TOPOGRAPHIE
FARTHOUAT	SYLVAIN	DIRECTEUR	HYGIÈNE, SECURITE, ENVIRONNEMENT	CRB04	TRANSVERSAL	CVEC APP SHSE
GOBIN	MARIE-CHRYSTEL	CHARGÉE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	LUDI	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 LUDI MAPPING
GOBIN	MARIE-CHRYSTEL	CHARGÉE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	LUDI	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 LUDI MATÉRIAUX
GOBIN	MARIE-CHRYSTEL	CHARGÉE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	LUDI	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 LUDI RENOUVELLEMENT SALLE
PALLUEAU	AMELIE	RESPONSABLE ÉQUIPE EXÉCUTION FINANCIÈRE	LUDI	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 LUDI MAPPING
PALLUEAU	AMELIE	RESPONSABLE ÉQUIPE EXÉCUTION FINANCIÈRE	LUDI	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 LUDI MATERIAUX
SALAVILLE	NADÈGE	RESPONSABLE SERVICE PILOTAGE FINANCIER	LUDI	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 LUDI MAPPING
SALAVILLE	NADÈGE	RESPONSABLE SERVICE PILOTAGE FINANCIER	LUDI	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 LUDI MATERIAUX

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 janvier 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

